

PETR DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 29 novembre 2021

Préfecture de la Loire-Atlantique
ARRIVÉ le

20 DEC. 2021

SGCD - Courrier

Date de la convocation du Comité syndical: 22 novembre 2021
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt, le 29 novembre à neuf heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Nadège PLACE, M. Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL, Edgar BARBE, Bernard MORILLEAU, Patrick GILLET, Jacques MALHOMME de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mmes Marie-Line BOUSSEAU, Sylvie GAUTREAU, Florie LESAGE, M. Jean Pierre AUDELIN, Raymond CHARBONNIER, Yannick MOREZ, Michel OLLIVIER de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mme Laetitia PELTIER, M. Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Laurent ROBIN, de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mme Sandrine LELIEVRE, M. Michel AURAY, Patrick BERTIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Serge HEGRON, Frédéric LAUNAY, Christophe LEGLAND, Jean-Yves MARNIER de la Communauté de Commune de Grand-Lieu.

Etaient excusés : Mmes Claire HUGUES (pouvoir à M. E. BARBE), Séverine MARCHAND (pouvoir à Mme BRIAND), Christiane VAN GOETHEM (pouvoir à JM BRARD), M. Jacky DROUET, Jean Bernard FERRER, Pierre MARTIN, Jacques PRIEUR, Rémy ROHRBACH de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, M. Roch CHERAUD de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mme Laura GLASS de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, M. Johann BOBLIN (pouvoir donné à S. HEGRON) de la Communauté de Commune de Grand-Lieu.

XXXXXXXXXX

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE PIG 2021-2022 ENTRE LE PETR ET L'ANAH

Le PIG du Pays de Retz a démarré le 1^{er} mars 2018 pour une période de 3 ans. Il doit permettre de monter des dossiers d'aides à l'amélioration de l'habitat privé (lutte contre la précarité énergétique et maintien à domicile) selon des objectifs propres à chaque EPCI (515 au total).

Années 1, 2 et 3	Propriétaires Occupants Energie	Propriétaires Maintien à Domicile	Propriétaires bailleurs
Objectifs CC Grand Lieu	105	45	9
Résultats Grand Lieu	87	41	0
Objectifs CC Sud Retz Atlantique	90	60	0
Résultats Sud Retz	86	41	0
Objectifs Pornic Agglo Pays de Retz	160	60	10
Résultats Pornic Agglo	144	61	0
Objectifs CC Sud Estuaire	50	30	2
Résultat CC Sud Estuaire	51	27	0
TOTAL OBJECTIFS	405	195	21
TOTAL RESULTATS	368	170	0

Au vu de la dynamique, le dispositif a été reconduit pour une période de 1 an, via la signature d'un nouveau marché avec CITEMETRIE à compter du 1^{er} mars 2021 sur la base des objectifs suivants :

Année 4	Propriétaires Occupants Energie	Propriétaires Maintien à Domicile	Propriétaires bailleurs
CC Grand Lieu	35	15	3
Résultats Grand Lieu au 19/10	15	14	
CC Sud Retz Atlantique	30	20	0
Résultats Sud Retz au 19/10	13	14	
Pornic Agglo Pays de Retz	60	35	4
Résultats Pornic Agglo au 19/10	20	16	1
CC Sud Estuaire	26	10	2
Résultats Sud Estuaire au 19/10	12	9	
TOTAL OBJECTIFS	151	80	9

Un comité technique s'est tenu courant septembre à l'occasion du bilan semestriel et fait apparaître des besoins d'ajustements.

En effet, les objectifs en matière de maintien à domicile semblent insuffisants au regard du nombre de dossiers en stock, en particulier pour Grand Lieu et Sud Estuaire. Aussi, il est proposé une augmentation des objectifs de 30 dossiers pour le maintien à domicile, qui seront répartis entre les EPCI.

Afin que l'ANAH, au regard de son budget 2022, puisse instruire les dossiers en cours de montage et réserver les crédits nécessaires, il est souhaitable de signer un avenant à la convention d'ici la fin de l'année avec l'ANAH, prenant en compte les évolutions d'objectifs.

En revanche, cela n'appelle pas de participation financière complémentaire de la part des EPCI dans la mesure où les crédits sollicités depuis 2018 sont suffisants. Un bilan financier sera effectué à l'issue de l'opération. Comme le prévoient les conventions signées entre le PETR et les EPCI, un remboursement du PETR aux EPCI pourra être envisagé.

Entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical, à l'unanimité,

- **VALIDE** les nouveaux objectifs du Programme d'Intérêt Général 2021-2022,
- **AUTORISE** le Président à signer un avenant à la convention de PIG avec l'ANAH pour augmenter les objectifs comme précisé plus avant,

Préfecture de la Loire-Atlantique
 20 DEC. 2021

20 DEC. 2021

SGCD - Courrier

Publication effectuée le :
 Le Président,

PETR du Pays de Retz
 44270 MACHECOUL